

[ LIVRE ]

# LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES CROISÉES

## NOUVELLE-AQUITAINE / OCCITANIE

### APPEL À CANDIDATURES 2026

AGENCE LIVRE,  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE

ALCA Nouvelle-Aquitaine et L'Agence Unique, Occitanie Culture ont engagé, chacune sur leur territoire, une même démarche de développement des résidences d'écriture, grâce à leurs dispositifs respectifs de soutien à la création. Sur ce chapitre, ces deux agences échangent, mènent une réflexion commune, multiplient les liens.

En 2026, pour la troisième année, elles s'associent pour proposer, à l'automne, une résidence de création croisée entre les deux régions: un auteur ou une autrice vivant en Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une résidence d'un mois en Occitanie, afin de mener un projet de création, et, réciproquement, l'une ou l'un de ses pairs d'Occitanie profite d'un accueil en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, plusieurs jours de rencontres entre les deux lauréats et avec les publics sont prévus pour leur permettre d'aborder cette résidence dans un esprit d'échange. Ces résidences sont rémunérées par des bourses de création.

#### SOMMAIRE

Cahier des charges de la résidence 2026 .....	p. 2
Principes généraux .....	p. 2
Critères d'éligibilité .....	p. 2
Nature de la résidence .....	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence .....	p. 2
Hébergement .....	p. 2
Rémunération .....	p. 2
Transport .....	p. 3
Engagements du résident .....	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et de L'Agence Unique, Occitanie Culture .....	p. 3
Convention .....	p. 3
Modalités d'attribution .....	p. 3
Modalités de candidature .....	p. 4
Renseignements .....	p. 5

En 2026, les deux structures accueillantes sont le Four à pain, en Lozère, et le Chalet Mauriac, en Gironde, deux lieux voués à l'accueil en résidence, à l'accompagnement et la professionnalisation des auteurs et des autrices. La sélection des lauréats est opérée collégalement, sur la base d'un appel à candidatures, par les deux agences régionales du livre et par les structures de résidence associées.

Dans le cadre de ce partenariat, ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les auteurs et les autrices du livre demeurant en région Nouvelle-Aquitaine (écrivains et écrivaines, illustrateurs et illustratrices, bédéistes, traducteurs et traductrices) à soumettre leur candidature pour une résidence de création au Four à pain, en Lozère (région Occitanie).

En réciprocité, un lauréat ou une lauréate de la région Occitanie sera accueilli en résidence en Nouvelle-Aquitaine, au Chalet Mauriac (Saint-Symphorien, 33).

**Date limite de candidature:**  
**vendredi 22 mai 2026, à 23h59.**

**Attention! Tout dossier incomplet  
ne pourra pas être expertisé.**

## CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE 2026

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour: 4 semaines (non fractionnables).
- Dates du séjour en résidence: du mercredi 25 novembre au mardi 22 décembre 2026, réparties comme suit:
  - Du 25 au 30 novembre: résidence d'écriture au Chalet Mauriac avec le lauréat ou la lauréate d'Occitanie.
  - Du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2026: résidence d'écriture au Four à pain.
- Bourse d'écriture: 1 600€ net (1 905€ brut), octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- Transport: prise en charge des frais de transport aller depuis le domicile de l'auteur ou de l'auteurice vers le Chalet Mauriac, puis Le Four à pain par L'Agence Unique, Occitanie Culture, et des frais de transport retour depuis Le Four à pain par L'Agence Unique, vers le domicile de l'auteur ou de l'auteurice.
- Genres éligibles: roman, poésie, littérature Jeunesse, BD, traduction.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième); pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis.  
À noter: l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous résidez depuis au moins un an dans l'un des 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine: Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).
- Vous avez un projet d'écriture à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2026.
- Vous êtes disponible du mercredi 25 novembre au mardi 22 décembre 2026.

### NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Le lauréat ou à la lauréate consacreront au moins 70% de son temps de création à l'avancée de son projet personnel d'écriture.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire. Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord du lauréat ou à la lauréate.

Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

### PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le lauréat ou la lauréate de Nouvelle-Aquitaine sera accueilli par Le Four à pain, en Occitanie.

« Le Four à pain est fondé en 2022 par Marie Descourtieux. Engagée de très longue date dans l'accompagnement et la mise en valeur de la création, cette professionnelle forte d'une riche expérience au service des écrivains et des artistes, notamment au sein de grandes institutions culturelles, a acquis une ferme en Lozère, construite en 1760 dans la belle architecture caussenarde avec ses pierres dorées et ses toitures en lauze. C'est dans ce lieu préservé qu'elle a imaginé offrir un espace d'accueil pour les créateurs de plusieurs disciplines. »

[www.lefourapain.org/fr](http://www.lefourapain.org/fr)

### HÉBERGEMENT

Autour d'une cour/jardin et du four à pain, les résidents séjourneront dans deux espaces totalement indépendants, disposant chacun d'une chambre, d'une salle de bains, d'une cuisine et d'un espace de travail:

- Une grange pour les arts visuels.
- Une maison pour les écritures.

Le bâtiment principal de la ferme caussenarde est la maison d'habitation de Marie Descourtieux.

Une bibliothèque, commune à tous, a été créée dans un nouvel espace suspendu.

Délibérément ouvertes à tout type d'écriture, les résidences accueillent écrivains, traducteurs, dramaturges, scénaristes, paroliers, historiens, philosophes... et restent accessibles à d'autres disciplines où l'écriture serait au centre du projet.

### RÉMUNÉRATION

Le lauréat ou la lauréate néo-aquitain bénéficie d'une bourse de 1 600€ net (1 905€ brut), octroyée par ALCA.

La bourse sera versée par virement bancaire.

Rappel: les bourses d'écriture, de création et crédits de résidence rémunérés en droits d'auteur sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Urssaf-Limousin). ALCA Nouvelle-Aquitaine s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte du lauréat ou de la lauréate.

Les bourses sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteur perçus par les bénéficiaires: soit dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (régime Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

## TRANSPORT

- Les frais de transport sont pris en charge par L'Agence Unique, Occitanie Culture :
  - frais de transport aller depuis le domicile de l'auteur ou de l'autrice vers le Chalet Mauriac, puis Le Four à pain ;
  - frais de transport retour depuis Le Four à pain par L'Agence Unique, Occitanie Culture vers le domicile de l'auteur ou de l'autrice.
- Les frais de déplacement sur place, prévus dans le cadre de manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.

## ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

L'autrice ou l'auteur lauréat s'engage :

- À résider au Four à pain pendant les 4 semaines, durant la période définie, et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable.
- À travailler sur le projet pour lequel elle ou il a postulé.
- À promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres professionnelles ou publiques, notamment à participer aux actions organisées par Le Four à pain. L'ensemble occupant au maximum 30% du temps de la résidence.
- À l'issue du séjour, le lauréat ou la lauréate s'engage à tenir ALCA Nouvelle-Aquitaine et L'Agence Unique, Occitanie Culture informées de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer sur le livre la mention de remerciements suivante : « L'auteur/l'autrice de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et de L'Agence Unique, Occitanie Culture, dans le cadre sa résidence d'écriture au Four à pain. »
- Il ou elle s'engage à faire parvenir deux exemplaires du livre à parution : un exemplaire à ALCA et un exemplaire à L'Agence Unique, Occitanie Culture.

## ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE ET DE L'AGENCE UNIQUE, OCCITANIE CULTURE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture).
- L'Agence Unique, Occitanie Culture prend en charge les frais de transport aller-retour du résident depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres publiques organisées.
- ALCA et L'Agence Unique, Occitanie Culture mettent en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur ou de l'autrice et son travail :
  - par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA ;
  - par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
  - par la réalisation d'un article de mémoire de résidence publié sur la revue numérique Prologue ([www.prologue-alca.fr](http://www.prologue-alca.fr)) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

## CONVENTION

Une convention sera signée quadripartite entre l'auteur ou l'autrice, ALCA Nouvelle-Aquitaine, L'Agence Unique, Occitanie Culture et Le Four à pain définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts interprofessionnels mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine et L'Agence Unique, Occitanie Culture, qui se réunira pour délibérer courant juin 2026. Les candidats sont informés du choix final par une lettre signée par la direction générale d'ALCA envoyée par courriel.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

---

1. Remplir le formulaire en ligne suivant :

<https://framaforms.org/residence-nouvelle-aquitaine-occitanie-2026-appel-a-candidatures-1708009430>

2. Envoyer les pièces suivantes en format PDF à l'adresse [residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr), avec objet du mail libellé comme suit :

Résidence\_NA\_Occitanie\_2026\_votre Nom\_votre Prénom :

- Un justificatif de domicile (facture EDF, gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur ou d'autrice, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et / ou de croquis.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète par ordre chronologique inversé. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- Si vous êtes dispensé de précompte Urssaf, merci de fournir une photocopie de votre attestation de dispense de précompte.

**Dossier complet à envoyer au plus tard**

**le vendredi 22 mai 2026, à 23h59.**

**Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.**

## RENSEIGNEMENTS

---

*residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr*

Mission Résidences – ALCA Nouvelle-Aquitaine :

- Aimée Ardouin  
+33 (0)6 95 61 10 06
- Amélie Bonneau  
+33 (0)7 43 26 27 39